



# Systemes d'enseignement et de formation professionnelle (EFP) : classification et terminologie

Note de synthèse du Comité des  
donateurs pour la formation  
professionnelle duale (DC dVET)

# 1

## INTRODUCTION

La question de la formation professionnelle duale est sur toutes les lèvres et au cœur du travail du Comité des donateurs pour la formation professionnelle duale (DC dVET). La présente note de synthèse décrit les caractéristiques d'un système dual tel que nous le concevons et propose de le comparer avec différents autres systèmes. Cette classification crée un socle commun de connaissances thématiques, en particulier pour la communication ciblée, qui est essentielle dans le travail de soutien et de conseil.

# 2

## LES SYSTÈMES D'EFP DOIVENT ÊTRE REPLACÉS DANS LEUR CONTEXTE

Les systèmes d'EFP ne peuvent être considérés, et encore moins développés, indépendamment du contexte dans lequel ils s'inscrivent. En principe, et comme l'illustre la figure 1, les systèmes d'EFP évoluent au croisement des mondes de l'éducation et du travail. Par conséquent, tout système d'EFP est largement déterminé par celui de ces deux mondes qui en porte la (principale) responsabilité et par les interactions entre ces deux secteurs. Par ailleurs, les mondes de l'éducation et de l'économie portent l'empreinte de la société et de la culture locales, ainsi que du système politique en vigueur.

Tous ces éléments et leurs acteurs respectifs, tels que les décideurs politiques, les organes directeurs des établissements de formation professionnelle, les représentants des employeurs et des employés, les entreprises individuelles, les organisations à but non lucratif, les personnes en formation et leurs familles, sont les parties prenantes du système d'EFP d'un pays. Par conséquent, les systèmes d'EFP varient considérablement d'un pays à l'autre et, dans certains pays, plusieurs sous-systèmes peuvent coexister en parallèle.

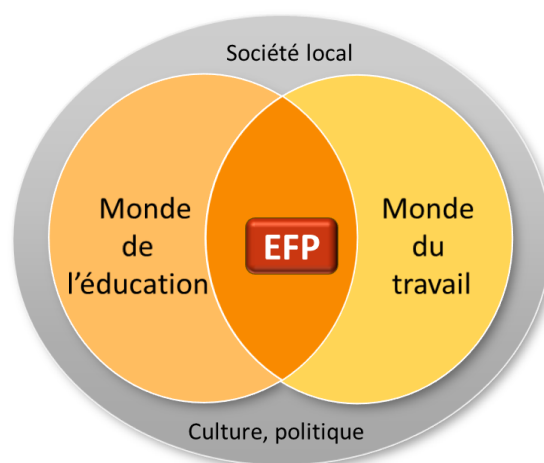


Figure 1 : L'EFP au croisement des mondes de l'éducation et du travail<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Adapté de Swisscontact (2014).

La terminologie utilisée pour décrire les systèmes d'EFP n'est pas uniforme : des systèmes similaires peuvent porter des noms différents, et des noms similaires peuvent décrire des systèmes différents. Il convient donc de classer les types de systèmes d'EFP et d'en expliquer la terminologie. Un point de départ utile pour la classification des différents systèmes est le temps imparti à la formation scolaire par rapport à la formation sur le lieu de travail. La palette des possibilités va d'un extrême à l'autre : de l'enseignement professionnel exclusivement scolaire à la formation uniquement en emploi.

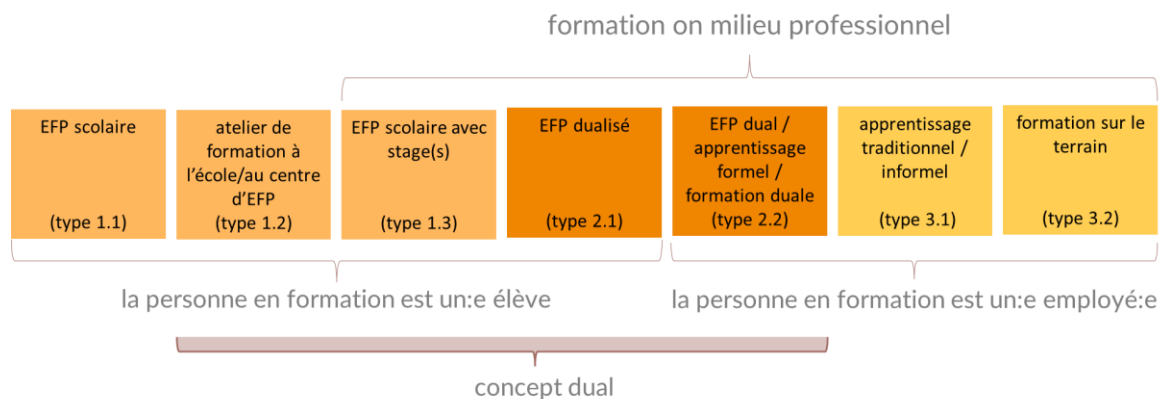


Figure 2 : Classification des systèmes de formation professionnelle<sup>2</sup>

### CATÉGORIE 1 : L'EFP EXCLUSIVEMENT / PRINCIPALEMENT SCOLAIRE (TYPES 1.1, 1.2, 1.3)

Dans les trois types de cette catégorie, la personne en formation a le statut d'élève, le programme d'études et la qualification à obtenir sont définis par les autorités publiques et l'école / le centre d'EFP est responsable de leur mise en œuvre ainsi que du choix du type d'apprentissage et du mode d'évaluation.

- Le **type 1.1 « EFP en milieu scolaire »** représente une formation dispensée exclusivement en milieu scolaire et dépourvue d'élément d'apprentissage impliquant une acquisition de connaissances en milieu professionnel ou dans le cadre d'une simulation de situation de travail.<sup>3</sup>
- L'établissement d'EFP peut également chercher à intégrer des applications pratiques dans le processus d'apprentissage en simulant des situations professionnelles dans des ateliers distincts. C'est ce qu'illustre le **type 1.2 « atelier de formation à l'école / au centre de formation professionnelle »**.
- La troisième option, le **type 1.3 « EFP en milieu scolaire avec stages »**, consiste à valider en milieu professionnel, sous forme de stages, une petite proportion du cursus scolaire.

### CATÉGORIE 2 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE (TYPES 2.1, 2.2)

Deux types d'EFP entrent dans cette catégorie : le **type 2.1 « EFP dualisé »** et le **type 2.2 « EFP dual »**. Leurs caractéristiques communes sont les suivantes :

- responsabilité partagée entre le secteur public et le secteur privé,
- alternance systématique entre les cours à l'école et la formation en milieu professionnel,
- importante part de formation en milieu professionnel,
- obtention d'une qualification formelle à l'issue du programme, et
- durée relativement longue des programmes (jusqu'à quatre ans).

<sup>2</sup> Graphique de l'Atelier régional du DC dVET pour l'Afrique de l'Ouest (2017).

<sup>3</sup> Selon la Fondation européenne pour la formation (ETF, voir Grollmann et al., 2021), la formation en milieu professionnel se définit comme suit : le point clé de l'apprentissage en milieu professionnel est l'acquisition de connaissances et le développement de compétences dans un véritable environnement de travail. Cela inclut les connaissances et compétences technologiques, techniques, sociales et économiques qui sont nécessaires au travail.

**Les trois principales différences sont (i) l'appropriation du cursus, (ii) le statut des personnes en formation et (iii) la part de formation en milieu professionnel.**

- Dans le cadre du **type 2.1 « EFP dualisé »**, la personne en formation a toujours le statut d'élève et le cursus étant principalement placé sous la responsabilité de l'école ou du centre de formation professionnelle, la part de formation en milieu professionnel est plus faible que dans le cadre de l'EFP dual (type 2.2). L'école ou le centre d'EFP conclut des accords avec des entreprises qui dispensent une formation structurée en emploi. Le secteur des entreprises peut être impliqué au niveau des entreprises individuelles et/ou au niveau des organisations faïtières telles que les chambres de commerce ou les associations professionnelles. Dans les contextes francophones, ce type d'EFP est souvent appelé « formation en alternance ».
- Le **type 2.2 Formation professionnelle duale / apprentissage formel ou dual** correspond aux systèmes d'apprentissages formels en place en Autriche, en Allemagne, au Liechtenstein et en Suisse. Les éléments clés sont les suivants :

**Lieux d'apprentissage** : il existe au moins deux lieux d'apprentissage. En règle générale, l'école ou le centre d'EFP dispense aux apprentis des cours professionnels théoriques et une formation générale, tandis que les entreprises se concentrent sur les connaissances et les compétences pratiques. L'enseignement peut également être dispensé dans des centres de formation interentreprises ou sectoriels ou dans une salle de classe virtuelle.

**Appropriation** : la formation professionnelle duale est une responsabilité partagée entre le secteur public et le secteur privé (organisé). Les responsabilités partagées comprennent, par exemple, la gouvernance, le règlement et le financement.

**Statut de la personne en formation** : dans le cadre de l'EFP en alternance, les entreprises recrutent leurs apprentis et les deux parties concluent un accord formel comportant un volet emploi et un volet apprentissage.

**Durée de la formation** : dans les pays dotés d'un système d'enseignement professionnel dual, la durée de l'apprentissage initial varie entre deux et quatre ans, en fonction de la profession.

**Proportion d'apprentissage dans les entreprises et les écoles / centres d'EFP** : en règle générale, la proportion de l'apprentissage en entreprise par rapport à l'enseignement en classe se situe entre 80/20 et 60/40.

Une autre caractéristique importante est le concept de métier. L'apprentissage en alternance permet d'obtenir une qualification complète et pas seulement un emploi ou un ensemble de compétences sélectionnées. Par conséquent, le concept de métier et la fierté, la qualité et le respect que la société lui associe sont des éléments clés.

### **CATÉGORIE 3 : L'EFP EXCLUSIVEMENT / ESSENTIELLEMENT SOUS FORME DE « FORMATION SUR LE TERRAIN » (TYPES 3.1 & 3.2)**

Cette catégorie se situe à l'opposé de l'EFP en milieu scolaire. La personne en formation a le statut d'employé et chaque entreprise peut définir son propre contenu de formation.

- Le **type 3.1 « apprentissages informels / traditionnels »** constitue le système de formation de l'économie informelle, qui a évolué à partir de l'apprentissage traditionnel basé sur la famille immédiate et élargie.<sup>4</sup> Ce type d'approche consiste à placer la personne en apprentissage dans un contexte informel, aux côtés d'un maître artisan, et ne débouche pas sur une qualification officielle. Ces apprentissages traditionnels ont tendance à être plus courts que les apprentissages formels. Toutefois, selon la nature du métier, ils peuvent durer de quelques mois à cinq ans. Les apprentissages informels ont pour but d'acquérir des compétences qui sont plutôt spécifiques à une entreprise donnée. Par conséquent, la qualification informelle obtenue n'est pas forcément reconnue par toutes les entreprises d'un secteur donné. Ce type d'apprentissage est particulièrement répandu en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, en Amérique latine et, de plus en plus, en Asie centrale.<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Werquin, P. (2021, p.3).

<sup>5</sup> Gewer, A. (2021, p.8).

- Dans le cadre du **type 3.2 « formation sur le terrain »**, aucune qualification n'est obtenue et l'évaluation n'a lieu que dans la mesure où l'employé en formation fait l'objet d'un examen régulier de ses performances, comme n'importe quel autre salarié.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE VA PLUS LOIN QUE LE CONCEPT DUAL

Les types 1.2 à 2.2 correspondent au **concept dual**, mais à des degrés divers. Le concept dual est un principe pédagogique qui s'applique chaque fois que l'on associe l'apprentissage scolaire et la formation en milieu professionnel. Par conséquent, l'inclusion de petits éléments de formation pratique dans un système d'EFP essentiellement basé sur l'école répond déjà à ce concept. C'est pourquoi les modèles de type 1.2 « atelier de formation à l'école / au centre de formation professionnelle » et de type 1.3 « EFP en milieu scolaire avec stage(s) », principalement basés sur l'école, reflètent également, dans une certaine mesure, le concept dual. Le concept dual n'est toutefois que l'une des composantes clés d'un système d'EFP dual tel que décrit dans le type 2.2 « EFP dual ».

## 4

## RÉFÉRENCES

Donor Committee for Dual Vocational Education and Training (DC dVET), Dual Vocational Education and Training in Development Cooperation – Mutual Understanding and Principles, Zurich – disponible à l'adresse: [DCdVET\\_Mutual\\_Understanding\\_and\\_Principles\\_final.pdf \(dcdualvet.org\)](https://www.dcdualvet.org/DCdVET_Mutual_Understanding_and_Principles_final.pdf)

Euler, D. (2018) Engaging the Business Sector in Vocational Education and Training – Working Tool for Policy Dialogue and Project Design in Development Cooperation, Part 1: [DC-dVET\\_Engaging-the-Business-Sector-in-VET\\_STUDY\\_ENGL\\_FINAL-1.pdf \(dcdualvet.org\)](https://www.dcdualvet.org/DC-dVET_Engaging-the-Business-Sector-in-VET_STUDY_ENGL_FINAL-1.pdf)

Gewer, A. (2021) Formal and Informal VET in Sub-Saharan Africa - Overview, Perspectives and the Role of Dual VET, Donor Committee for Dual Vocational Education and Training (DC dVET), Zurich - disponible à l'adresse : [DC-dVET\\_Dual-VET-in-Sub-Sahara-Africa\\_Anthony-Gewer.pdf \(dcdualvet.org\)](https://www.dcdualvet.org/DC-dVET_Dual-VET-in-Sub-Sahara-Africa_Anthony-Gewer.pdf)

Grollmann, P., Hugo, F., Thomas, S., Wittig, W. (2021), Monitoring and evaluating work-based learning in vocational education and training - a handbook for policy makers and social partners, Fondation européenne pour la formation, PDF ISBN 978-92-9157-734-7 doi:10.2816/89050 TA-06-21-197-EN-N - disponible à l'adresse : [monitoring\\_and\\_evaluating\\_wbl.pdf \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/monitoring_and_evaluating_wbl.pdf)

Jäger, M. (2016) Dual VET as an Option in Development Cooperation, Survey of Experts, Donor Committee for Dual Vocational Education and Training (DC dVET), Zurich - disponible à l'adresse : [DC-dVET\\_Dual-VET-as-an-Option-in-Development-Cooperation\\_Survey\\_ENGL\\_FINAL.pdf \(dcdualvet.org\)](https://www.dcdualvet.org/DC-dVET_Dual-VET-as-an-Option-in-Development-Cooperation_Survey_ENGL_FINAL.pdf)

Kehl, F., Maurer, M., Rothboeck, S., Schmutz, S. (2021) Switzerland in the Global Apprenticeship Debate, FoBBIZ Discussion Paper, Schweizer Forum für Berufsbildung und internationale Zusammenarbeit (FoBBIZ), Lausanne - disponible à l'adresse suivante : [FoBBIZ\\_Discussion+Paper+on+Apprenticeship\\_2021.pdf \(squarespace.com\)](https://www.squarespace.com/FoBBIZ_Discussion+Paper+on+Apprenticeship_2021.pdf)

Swisscontact (2014) Développement des compétences : Initial and Continuing VET & Labour Market Insertion, Swisscontact Conceptual Framework Paper (Formation professionnelle initiale et continue et insertion sur le marché du travail, Swisscontact, document interne en anglais)

Werquin, P. (2021) Guiding Note on Informal Apprenticeships: Organise without formalising. Belgique : VET Toolbox Coordination Hub, disponible à l'adresse : [https://www.vettoolbox.eu/drupal\\_files/public/2021-05/ENG\\_note\\_dorientation\\_0.pdf](https://www.vettoolbox.eu/drupal_files/public/2021-05/ENG_note_dorientation_0.pdf).

### IMPRESSUM

Éditeur : Comité des donateurs pour la formation professionnels duale DC dVET, 8005 Zurich, [www.dcdualvet.org](https://www.dcdualvet.org)

Publication : 1<sup>re</sup> édition, Zurich, 2022

*La teneur de cette note de synthèse se fonde sur les travaux existants du DC dVET ainsi que sur les études d'auteurs externes qui ne reflètent pas nécessairement l'opinion du comité des donateurs et de ses membres. Les termes et formulations genrés s'appliquent aux deux sexes.*